

Vous avez le droit de choisir et de contrôler comment vos renseignements personnels sur la santé sont recueillis, utilisés et divulgués par Boussole.

Vous avez le droit de demander que nous ne divulguions pas certains des renseignements figurant dans votre dossier, ou l'ensemble de ceux-ci, à un ou plusieurs membres du personnel de l'Agence participant à vos soins, ou de nous demander de ne pas communiquer de tels renseignements aux fournisseurs de soins de santé extérieurs (comme les spécialistes). Cette procédure s'appelle la demande d'établissement d'un « Dossier de renseignements à accès limité ».

QUE CONTIENT VOTRE DOSSIER?

Votre dossier comprend des renseignements comme vos antécédents de santé, évaluations, plans de traitement et notes cliniques fournis par Boussole ou d'autres fournisseurs de soins de santé. Si vous souhaitez recevoir une copie de votre dossier, veuillez contacter votre personnel clinique ou l'agent de la protection de la vie privée de Boussole.

QUI PEUT CONSULTER VOTRE DOSSIER?

Notre politique de confidentialité protège tous vos renseignements. Seuls les membres du personnel de Boussole qui vous offrent des services de santé mentale sont autorisés à consulter vos renseignements médicaux et uniquement lorsqu'ils ont besoin de cette information pour s'acquitter de leurs tâches professionnelles.

Nous utilisons cette information pour nous assurer vous recevez les meilleurs soins possible. Vos renseignements médicaux ne sont partagés qu'avec les membres de votre « Cercle de soins », à savoir les médecins, les infirmiers, les diététiciens, les travailleurs sociaux, les hôpitaux, les fournisseurs de services communautaires, les centres d'accès aux soins communautaires et toute autre personne ou organisation qui participe à vos soins, à moins que la loi ne nous y autorise ou ne l'exige. Boussole ne partagera pas vos renseignements personnels sur la santé à quiconque ne participe pas à vos soins à moins le consentement est fourni (soit votre « consentement express ») de le faire ou à moins que ce ne soit permis ou exigé par la loi (voir ci-dessous « Exceptions liées au Dossier de renseignements à accès limité »).

QU'EST-CE QU'UN « DOSSIER DE RENSEIGNEMENTS À ACCÈS LIMITÉ »?

Divers renseignements peuvent être versés au dossier à accès limité, selon votre requête. Généralement, votre dossier comprendra l'intégralité ou une partie de vos renseignements personnels sur la santé qui seront mis à part de nos systèmes de classement centralisé habituels. S'il s'agit d'un document électronique, il sera associé à d'autres restrictions d'accès. Bien que tous les dossiers de Boussole soient stockés de sorte à respecter au maximum la confidentialité des patients, un dossier de renseignements à accès limité empêchera certaines personnes et/ou fournisseurs de service d'accéder à vos renseignements personnels sur la santé.

LE FAIT DE DISPOSER D'UN DOSSIER DE RENSEIGNEMENTS À ACCÈS LIMITÉ COMPORTE-T-IL DES RISQUES?

Oui. Le fait de placer certains de vos renseignements personnels sur la santé dans un dossier à accès limité présente certains risques dont vous devriez tenir compte avant de prendre une décision :

- Vos fournisseurs de soins de santé risquent de ne pas disposer de toute l'information dont ils ont besoin pour vous offrir les meilleurs soins possible en temps opportun.
- Vos fournisseurs risquent de ne pas disposer de renseignements suffisants pour vous offrir en toute sécurité les services dont vous avez besoin et ils pourraient ne pas être en mesure de vous offrir les soins requis.
- Des erreurs pourraient se produire dans les évaluations, traitements ou médicaments prescrits si les personnes qui vous offrent

des soins ne disposent pas de suffisamment d'information ou n'ont pas la bonne information à votre sujet.

- Vous pourriez ne pas pouvoir bénéficier de la vaste gamme de services disponibles.
- Il peut y avoir d'autres risques qui vous sont propres et ne concernent que votre requête. Nous en discuterons avec vous.

EXCEPTIONS LIÉES AU DOSSIER DE RENSEIGNEMENTS À ACCÈS LIMITÉ

De par la loi, il existe des situations dans lesquelles Boussole est autorisé à recueillir, utiliser ou divulguer des renseignements personnels vous concernant, ou y est obligé, même si ces renseignements sont désignés comme étant « à accès limité ».

Si vos renseignements personnels sur la santé se trouvent déjà dans un dossier à accès limité, l'interdiction d'y accéder peut être résiliée et votre information peut être utilisée ou divulguée tel qu'autorisé ou requis par la loi. Nous vous fournissons ici quelques exemples de telles circonstances, mais il peut y en avoir d'autres pour lesquelles l'utilisation ou la divulgation de vos renseignements personnels sur la santé est permise ou exigée par la loi. Nous pouvons utiliser ou divulguer vos renseignements personnels sur la santé sans votre autorisation dans les situations suivantes :

- si une personne est à risque de s'automutiler
- s'il y a un soupçon ou une dénonciation d'abus (devoir de faire rapport)
- s'il y a un risque considérable d'atteinte physique grave à une personne ou au public
- pour respecter une ordonnance du tribunal ou toute autre exigence juridique

COMMENT DEMANDER L'ÉTABLISSEMENT D'UN DOSSIER DE RENSEIGNEMENTS À ACCÈS LIMITÉ??

Vous pouvez discuter de toute préoccupation concernant la protection de votre vie privée et la confidentialité de vos renseignements personnels sur la santé ainsi que vos options de « Dossier de renseignements à accès limité » avec votre personnel clinique ou notre bureau de la protection de la vie privée. Dans certains cas, il ne sera pas nécessaire d'établir un tel dossier pour protéger vos renseignements personnels et nous pouvons discuter des alternatives avec vous. Par exemple, vous n'avez pas besoin de demander d'établir un dossier de renseignements à accès limité pour empêcher les spécialistes de Boussole qui ne participent pas à vos soins de consulter vos renseignements personnels sur la santé étant donné que ces personnes ne font pas partie de votre « Cercle de soins ». Ils n'ont donc de toute façon pas accès à vos renseignements en vertu des politiques de Boussole et des lois en vigueur concernant le respect de la vie privée.

Vous pouvez soumettre votre demande d'établissement d'un dossier de renseignements à accès limité par écrit en utilisant notre formulaire « Retrait/Limitation du consentement au partage des renseignements personnels sur la santé, que peut vous procurer votre personnel clinique, en vous adressant à la réception, en consultant notre site Web à l'adresse www.boussolene.ca, ou en vous adressant à notre bureau de protection de la vie privée.

Toutes les demandes d'établissement d'un dossier de renseignements à accès limité seront revues au cas par cas. L'agent de protection de la vie privée de Boussole étudiera ces demandes et y répondra en consultation avec le personnel clinique. Nous pourrions ne pas pouvoir répondre positivement à chaque requête, mais nous vous expliquerons les limites. Vous pouvez également demander la suppression de votre dossier de renseignements à accès limité en contactant notre bureau de protection de la vie privée.

Veuillez consulter notre site Web pour obtenir les coordonnées les plus récentes et les formulaires liés à la protection de la vie privée.

 boussolene.ca



COMPASS
BOUSSOLE
AKII-IZHINOOGAN

LOCKBOX INFORMATION:

*How to Withdraw or Restrict Access
to your Personal Health Information*

 compassne.ca


If you have any questions or concerns regarding the privacy and/or information practices at Compass, please contact:

PRIVACY CONCERNS OR COMPLAINTS

Compass's Privacy Office  1.877.841.1101
 compassne.ca  705.525.1008, ext 2610
 privacyoffice@compassne.ca

If you are not able to resolve a privacy issue directly with our Agency, you may contact:

PRIVACY COMMISSIONER

Office of the Information and Privacy Commissioner of Ontario  2 Bloor St. East - Suite 1400
Toronto ON M4W 1A8
 1.800.387.0073 (within Ontario)

You have a right to make choices and control how your health information held by Compass is collected, used, and disclosed, subject to a few exceptions.

You have the right to ask that we not share some or all of your health record with one or more of the Agency's staff members involved in your care, or ask us not to share your health record with your external health care providers (such as a specialist). This is known as asking for a "lockbox".

WHAT IS IN YOUR HEALTH RECORD?

Your health record includes information such as your health history, assessments, treatment plans, clinical notes from Compass or your other health care providers. If you would like a copy of your file, please contact your assigned worker or Compass Privacy Officer.

WHO SEES YOUR HEALTH RECORD?

Our privacy policy protects all of your health information. Only Compass's staff members who provide mental health services to you are authorized to look at your personal health information, and only when they need to see that information to do their job.

We use your health information to make sure you receive the best care. Your health information is shared only within your "circle of care"— meaning the physicians, nurses, dieticians, social workers, hospitals, community services providers, community care access centers, and other people and organizations that help with your care — unless we are permitted or required by law. Compass will not share your personal health information with anyone not involved in your health care unless consent is provided (known as "express consent") to do so or unless permitted or required by law (see "Lockbox Exceptions" below).

WHAT IS A "LOCKBOX"?

It's not exactly a "box" — and it doesn't have a lock. A lockbox can mean different solutions depending on your request. Generally speaking, a lockbox means that all or part of your personal health information will be separated out from our centralized filing system. If it is an electronic record, it will have additional restrictions of access. While all Compass health records are stored to maximize patient confidentiality, a lockbox will restrict the access to your health information from certain people and/or service providers.

ARE THERE RISKS TO HAVING A LOCKBOX?

There are some risks to putting your health information in a lockbox that you should consider before making your decision:

- Your providers may not have the information they need to give you the best possible care in a timely manner.
- Your providers may not have enough information to safely provide you with services and so may not be able to offer you care.
- There may be errors in assessments, treatment or medications if the people providing care do not have enough information or do not have the right information about you.
- You may not benefit from the wide range of services.
- There may be other risks specific to you and your request, which we will discuss with you.

LOCKBOX EXCEPTIONS

By law, there are times when Compass is allowed to or must collect, use, or disclose personal information about you — without your consent — even if your information is otherwise "locked".

If your personal information is already in a lockbox, the "lock" may be broken and your information may be used or disclosed as permitted or required by law. We have provided some examples, but there may be other circumstances where the use or disclosure of your personal health information is permitted or required by law. We may use or disclose your personal health information without your permission in the following situations:

- where an individual is at risk of self-harm
- where there is suspicion or disclosure of abuse (Cross Ref. Duty to Report)
- where there is significant risk of bodily harm to a person or to the public
- to obey a court order or another legal requirement

HOW DO YOU REQUEST A LOCKBOX?

You can discuss any concerns regarding the privacy and confidentiality of your personal health information and your lockbox options with your Clinical Staff or our Privacy Office. In some cases, you may not need a lockbox in order to protect your information and we can discuss alternatives with you. For instance, you do not need a lockbox to prevent professionals at Compass who are not involved in your care from viewing your personal health information as these professionals are not within your "circle of care" and are therefore already not permitted to access your information on the basis of Compass's policies and the applicable privacy laws.

You can submit your lockbox request in writing using our "Withdrawal/Restriction of Consent to Share Personal Health Information" form, which can be obtained from your Clinical Staff, reception, from our website at www.compassne.ca or our Privacy Office.

Lockbox requests are processed on a case-by-case basis. Compass's Privacy Officer will review and respond to lockbox requests in consultation with the Clinical Staff. We may not be able to accommodate every request — but we will explain any limits to you. You can also request that your lockbox be removed at any time by contacting our Privacy Office.



COMPASS
BOUSSOLE
AKII-IZHINOOGAN

DOSSIER DE RENSEIGNEMENTS À ACCÈS LIMITÉ

*Comment supprimer ou restreindre
l'accès à vos renseignements
personnels sur la santé*

 boussolene.ca



Si vous avez des questions/préoccupations concernant la politique de confidentialité et/ou les pratiques de transmission d'information adoptées par Boussole, veuillez communiquer avec le :

PRÉOCCUPATIONS OU PLAINTES LIÉES À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Bureau de protection de la vie privée de Boussole :  1.877.841.1101
 705.525.1008, ext 2610
 boussolene.ca  privacyoffice@compassne.ca

Si vous n'arrivez pas à résoudre, directement avec notre Agence, un problème relatif à la confidentialité de vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec :

COMMISSAIRE À LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Bureau du Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée/Ontario  2, rue Bloor Est, bureau 1400
Toronto (Ontario) M4W 1A8
 1.800.387.0073 (en Ontario)

Please see our website for the most up to date
contact information and privacy related forms

 compassne.ca